

REGLEMENT DE LA COURSE

L'Association Sportive de Va'a TUARO ENVIROPOL organise le samedi 27 avril 2024 la 16^{ème} édition de « La Coupe de l'Environnement - Mémorial Daniel Holman »

La Coupe de l'Environnement est une course de V6 en semi marathon. Son organisation est confiée au Comité Organisateur d'Enviropol Va'a avec la collaboration de la Fédération Tahitienne de va'a (F.T.V). Elle est réservée aux associations affiliées à la F.T.V et aux rameurs en règle de leur licence pour l'année 2024.

1. DISTANCE

La distance totale du parcours est de 23 km.

NOTA : Un minimum de 10 équipages à jour du droit d'inscription, est nécessaire pour valider cette course.

2. DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription est fixée à **22 000 xpf** par équipage et sera clôturée le **24 avril 2024 à 16H30**. Au-delà de cette date, **5.000 xpf** de frais supplémentaires seront appliqués par va'a engagé.

Pas d'engagement le jour de la course.

Cette inscription vous donne droit à :

- * la participation à la course
 - * 6 T-shirts
 - * 6 boissons
 - * 6 repas (*Ma'a tahiti servi dans un plat biodégradable*)
- Le versement des inscriptions s'effectue à la Fédération Tahitienne de Va'a par chèque (à libeller au nom de AS ENVIROPOL) ou en espèces.
 - L'AS ENVIROPOL VA'A se réserve le droit de garder le montant de l'inscription en cas de forfait après la date limite des inscriptions.

Le retrait des bulletins d'inscriptions se fera auprès de la Fédération Tahitienne de Va'a ou en téléchargeant sur www.ftvaa.pf

3. LE VA'A EN GENERAL

Le numéro du club est obligatoire pour le classement. Le Comité Organisateur ne pourra pas être mis en cause le cas échéant.

4. LES EQUIPAGES

La course « **La Coupe de l'Environnement** » autorise des prêts selon les catégories. Les rameurs sont obligatoirement titulaires de la licence fédérale de l'année de la course.

5. PRETS DE RAMEURS

- | | |
|-------------------------------------|---|
| * Pour les cadets | : 2 prêts |
| * Pour les Juniors Garçons | : 2 prêts + 2 surclassés issu du club demandeur |
| * Pour les Seniors Dames | : 3 prêts + 2 surclassés issu du club demandeur |
| * Pour les Seniors Hommes | : 2 prêts |
| * Pour les Vétérans Hommes (40 ans) | : 3 prêts |
| * Pour les Vétérans Hommes (50 ans) | : 3 prêts |

- * Pour les MIXTES : 2 prêts avec minimum 2 femmes
- * Pour les Entreprises : 2 prêts avec 4 attestations de travail

L'acte de prêt occasionnel sera notifié par la signature du président prêteur et celle du président receveur.

6. AGE LIMITE ET SURCLASSEMENT

- **Catégorie Junior** : âgés de 18 et 19 ans, au nombre de deux (2), sont autorisés à s'inscrire dans la catégorie Seniors à condition de remplir les formalités de surclassement.
- **Catégorie Cadet** : âgés 16 ans, au nombre de deux (2) sont autorisés à s'inscrire dans la catégorie Junior à condition de remplir les formalités de surclassement

Le certificat de surclassement est à présenter obligatoirement à l'inscription, faute de quoi l'engagement ne sera pas valable.

7. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue officielle est celle remise par le club organisateur et sera distribuée le jour de l'épreuve, lors de l'émargement. Elle devra être portée **IMPERATIVEMENT** par l'équipage au départ, durant l'épreuve et à l'arrivée de la course.

Afin de mieux distinguer les catégories, un T-shirt de couleur différente sera remis à :

- Catégorie **Junior** : **Faahoro** (1^{ère} position)
- Catégorie **Cadet** : **Mono Faahoro** (2^{ème} position)
- Catégorie **Senior** : Tout l'équipage en T-shirt Blanc
- Catégorie **Vétérans 40** : **Peperu** (6^{ème} position)
- Catégorie **Vétérans 50** : **Mono Peperu** (5^{ème} position)
- Catégorie **Entreprise** : **Capitaine** (3^{ème} position)
- Catégorie **Mixte** : **Les femmes** porteront le T-S de couleur différente
- Catégorie **Open Femme** : Tout l'équipage en T-shirt Rose

Tout équipage n'ayant pas de tenue conforme aux consignes ci-dessus ou n'ayant pas correctement portée sa tenue sera sanctionné.

8. BATEAUX-SUIVEURS / BATEAUX-SUPPORTERS ET BATEAUX-PILOTES

Il est fortement recommandé à chaque équipage de disposer, à ses frais, d'un bateau-suiveur pendant la durée de la course. Il devra être muni du drapeau portant le numéro du club, d'une radio VHF, de fusées parachute, fumigène flottant, gilets de secours, brassières, approvisionnement en hydrocarbures.

Pas de ravitaillement ni de changement pendant la course.

Durant la course, le bateau-suiveur se tiendra en permanence à 25 mètres sur le côté et arrière du va'a, sauf pour les cas suivants :

- récupérer un rameur défaillant (bateau le long du va'a)
- le ramener à la hauteur du va'a (rameur à l'eau)

En dehors de ces deux cas, le bateau-suiveur ne peut, sous aucun prétexte, venir le long ou en tête du va'a et provoquer des vagues afin de favoriser sa progression ou de gêner les autres se trouvant à proximité.

Le bateau-supporter et le bateau-pilote n'est pas un bateau officiel et ne peut, sous aucun prétexte venir le long ou en tête du va'a et provoquer des vagues afin de favoriser la glisse. Ils

peuvent entraîner des pénalités à leurs équipages, s'ils n'obtempèrent pas aux injonctions des membres du jury.

Dans le chenal qui longe la Pointe Vénus aucun bateau suiveur ne sera autorisé à l'emprunter. Seuls les bateaux officiels et les médias y sont admis.

9. LIGNE DE DEPART ET D'ARRIVEE

Départ :

Tous les va'a, avec cinq (5) rameurs, devront se positionner dans la mer. Le peperu (barreur) devra se tenir derrière un ruban posé sur la plage.

Arrivée :

La ligne d'arrivée sera matérialisée par un couloir délimité par des bouées et la plage. Les va'a devront obligatoirement passer dans ce couloir pour franchir la ligne d'arrivée sous peine de sanctions.

10. PENALITES

- 🚩 Non-respect de la ligne de départ et d'arrivée : 5 minutes de pénalité
- 🚩 Balise non contournée : 5 minutes de pénalité.
- 🚩 Prêt non conforme : disqualification car considéré comme une fraude.
- 🚩 Non-respect du port de la tenue officielle : 5 minutes de pénalité.
- 🚩 Infraction du bateau-suiveur, bateau-supporter ou bateau pilote : 10 minutes de pénalité.
- 🚩 Pollution constaté par un officiel : 5 minutes de pénalités

11. RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit au Directeur de course et déposée par le Président, l'entraîneur ou le responsable d'équipe, au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier va'a accompagné d'un montant de 10.000 francs CFP (non remboursable).

12. RESPONSABILITE

L'association sportive « Enviropol va'a » déclinera toute responsabilité en cas d'incident survenu durant l'épreuve.

Il est conseillé à chaque club inscrit d'être affilié à une assurance à jour.

Chaque bateau suiveur de club inscrit doit se plier aux mesures de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

13. ASSURANCE

Les rameurs engagés doivent être à jour de leurs licences. Quant à la course, elle est couverte par une assurance RC contractée par le comité organisateur de « L'AS ENVIROPOL VA'A ».

14. CLASSEMENTS

Le classement général s'établit aux temps, pénalités comprises.

15. ATTEINTE A LA DIGNITE

En sus, des pénalités prévues précédemment, toute personne physique participante à l'épreuve, qui aura par sa tenue à l'épreuve, son langage, ou par faits et gestes, porté atteinte aux biens matériels et à la dignité des autres participants et des membres et officiels du Comité, sera passible de sanction.

16. RECOMPENSES

Cadets	Juniors Garçons	Séniors Hommes	Vétérans Hommes 40
<i>1er</i> : 30 000 FCP	<i>1er</i> : 30 000 FCP	<i>1er</i> : 80 000 FCP	<i>1er</i> : 50 000 FCP
<i>2ème</i> : 15 000 FCP	<i>2ème</i> : 15 000 FCP	<i>2ème</i> : 40 000 FCP	<i>2ème</i> : 20 000 FCP
<i>3ème</i> : 10 000 FCP	<i>3ème</i> : 10 000 FCP	<i>3ème</i> : 20 000 FCP	<i>3ème</i> : 15 000 FCP
Entreprises	Mixtes	Open Dames	Vétérans Hommes 50
<i>1er</i> : 50 000 FCP	<i>1er</i> : 30 000 FCP	<i>1^{er}</i> : 30 000 FCP	<i>1er</i> : 50 000 FCP
<i>2ème</i> : 20 000 FCP	<i>2ème</i> : 15 000 FCP	<i>2ème</i> : 15 000 FCP	<i>2ème</i> : 20 000 FCP
<i>3ème</i> : 10 000 FCP	<i>3ème</i> : 10 000 FCP	<i>3ème</i> : 10 000 FCP	<i>3ème</i> : 15 000 FCP

Nota : Un minimum de 5 pirogues engagées par catégorie sera requis pour pouvoir prétendre aux primes ci-dessus, dans le cas contraire, les primes pourront être revues à la baisse.

17. REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera dès la proclamation des résultats. La présence de l'équipage V6 au complet et vêtu de la tenue officielle est obligatoire et ne pourra être représenté. En cas d'absence, celui-ci pourra perdre le bénéfice de son prix.

18. MEMBRES DU JURY

Les membres du jury sont composés comme suit :

- Président de la FTV
- Président du comité organisateur
- Directeur de course
- Les Contrôleurs de course

19. ENVIRONNEMENT

La pratique du va'a va avec le respect de l'environnement. Il est donc demandé à tous les présidents de club de sensibiliser leurs équipes pour que ces derniers respectent notre fenua et que rien ne soit jeté à la mer, ni à terre. Des poubelles seront disposées de façon régulière sur le site. Tous les athlètes sont invités à véhiculer une bonne image de ce sport que nous pratiquons.

20. DROIT A L'IMAGE

La course fait l'objet d'une médiatisation, en général assurée par les différents médias (télévisions, radios, presse écrite, presse internet), qui assurent la couverture de l'évènement et les interviews.

En participant à la course, j'autorise par mon inscription et par la présente, l'usage gratuit de mon image et /ou de ma voix, mon nom et celui de mon club à des fins promotionnelles, publicitaires, commerciales (via la radio, la télévision, la presse, ou internet...), à la réalisation de DVD, films, teasers selon les besoins et les décisions de l'AS ENVIROPOL VA'A.

21. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météorologiques défavorables, le Directeur de course en coordination avec l'organisateur se réservent le droit d'annuler la course et/ou de la reporter à une date fixée ultérieurement ou de changer le parcours de la course.